



BASSINS

**Séance
12.12.2023**

**Communications
de la Municipalité**

Personnel communal

- Mme Morgane de Coppet, notre secrétaire municipale, a donné naissance à un petit garçon, le 6 décembre dernier; maman et bébé se portent à merveille.
- Sa suppléance est assurée par Mme Nicole Joss, secrétaire itinérante, qui est entrée en fonction le 1^{er} novembre dernier et qui assurera l'intérim.
- Notre collaboratrice administrative, Mme Sunita Cuérel Cherhal a quant à elle mis fin à ses rapports de travail au 30 novembre dernier.

Changement de boursier

- M. Aurélien Tissot reprend la charge de boursier communal au 01.01.2024
 - La passation de poste est en cours depuis quelques semaines déjà
 - Les autres intervenants sur les tâches de la Bourse communale sont inchangés
- Nous remercions Mme. Steiner pour son implication pour notre commune

Plan des dépenses d'investissement pour 2024

Objet	CHF	Remarques
Réfection du clocheton	100'000	Préavis extrabudgétaire 05/23 accepté le 12.10.2023
Eclairage public (passage en LED)	120'000	Préavis extrabudgétaire à venir
Réfection des dessertes forestières	60'000	Préavis 09/23 présenté ce jour, pour budget 2024
Entretien des chalets d'alpages	150'000	Préavis extrabudgétaire à venir
Réfection du chemin de la Trappe	100'000	Préavis extrabudgétaire à venir
Total	530'000	

<i>Dont déjà validé par le Conseil communal</i>	<i>100'000</i>
---	----------------

Eau potable

- Validation par l'OFCO (Office Fédéral de la COnsommation) du concept choisi pour la gestion de notre autocontrôle, qui correspond parfaitement aux exigences en vigueur
- Travaux de mise aux normes à réaliser en 2024
- (L'intervention nécessaire pour la réalimentation en eau des fontaines de la rue du Battoir sera réalisée à cette occasion)
- Contrôles :
 - 3 x / an en divers points du réseau (des sources aux consommateurs y compris camping)
 - Toujours satisfaisants, attestent la bonne qualité de notre eau

Gestion des réserves d'eau

- Réalimentation réussie de la nappe avec la source de Monteau avant l'été
 - Puits qui fonctionne en artésien pendant presque tout l'été (eau qui sort de la nappe sous pression sans pompage)
 - Réserve suffisante, malgré les conditions météo difficiles (sécheresse)
- ✓ Pas eu besoin de faire des restrictions d'eau
- ✓ Fourniture d'eau pour les alpages :
 - Env. 900 m³ pour les montagnes de Bassins
 - Env. 100 m³ pour Marchissy



La nouvelle place de jeux réalisée avec le bois de nos forêts communales est maintenant fonctionnelle.

Une balançoire pour les plus petits et sera installée dès que la météo sera plus clémente à la place d'une grande et dans l'attente de la réalisation d'une place de jeux pour les plus petits.

Ancienne grande salle

- Remplacement de la pompe de chauffage
- Travaux non prévus au budget
- Dépense engagée selon la compétence accordée à la Municipalité (dépenses imprévisibles et exceptionnelles max. CHF 30'000)
- Montant devisé environ CHF 5'600

Adhésion RAT

- L'étude concernant l'adhésion au RAT avance
- Une rencontre avec le Codir du RAT et les commissions concernées (Finances et Petite enfance) sera organisée en début d'année 2024
- Le préavis devrait être soumis au Conseil communal en mars 2024

Carte journalière dégriffée Commune



La carte journalière dégriffée Commune est une offre contingentée disponible auprès des communes et des villes. Son principe est le suivant: plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit.

Prix.

La carte journalière dégriffée Commune existe en deux niveaux de prix. Le niveau de prix le plus avantageux est disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage.

Assortiment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2 disponible jusqu'à la veille du voyage
2 ^e classe avec demi-tarif	39 francs	59 francs
2 ^e classe sans demi-tarif	52 francs	88 francs
1 ^{re} classe avec demi-tarif	66 francs	99 francs
1 ^{re} classe sans demi-tarif	88 francs	148 francs

Pour savoir où, quand et à quels prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible, veuillez consulter la page **cartejournaliere-commune.ch**



Dès le 15 janvier 2024

- Le bancomat installé à la piscine était fourni gracieusement depuis de nombreuses années par la **Caisse d'Epargne de Nyon**. Il arrive en fin de vie et nécessite d'être remplacé.
- Etant donné le nombre de retraits (3'000/an), la caisse d'Epargne de Nyon demande une contribution annuelle de CHF 18'000 par an hors travaux d'installation.
- La commune ne souhaite pas donner suite; le bancomat sera retiré.
- L'inconvénient principal concerne les commerces et la piscine qui devront habituer leurs clients.
- Une communication sera faite dans un prochain BassInfos.

DIRECTIVE COMMUNALE RELATIVE A LA TAXE SPECIFIQUE SUR L'ENERGIE ELECTRIQUE

Conformément à l'art. 3 du règlement communal sur le fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable, la Municipalité décide de fixer le montant de la taxe à :

0.7 ct le kWh dès le 1^{er} janvier 2024

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 31.10.2023.

- 3 nouvelles communes participent au programme de soutien à la piscine:
 - 2023 : Arzier-Le Muids, Longirod, Burtigny, St-Georges, Begnins, Genolier
 - 2024 : Vich, Coinsins et Duillier
- +CHF 50'000 estimés au revenus 2023 par rapport au budget
- Hausse de 1 CHF sur l'entrée dès le 1er janvier 2024
- Horaires optimisés : fermeture durant les périodes creuses
- Mercredi 20 décembre 15h30-18h30 : Noël barbe à papa à la piscine



Tarifs à partir du 1^{er} janvier 2024

	2022	2023	2024
Taxe forfaitaire > 20ans	80.- /an	70.- / an	70.- / an
Taxe forfaitaire < 20ans	13.- /an	10.- /an	10.- /an
Entreprise	100.- /an	100.- /an	100.- /an
Résidence secondaire	186.- /an	160.- /an	160.- /an
Ordures ménagères	0.85 /kg	0.80 /kg	0.80 /kg
Déchets Verts	0.40 /kg	Gratuit	Gratuit
Encombrants	0.40 /kg	0.40 /kg	Gratuit
Bois	0.40 /kg	0.40 /kg	Gratuit
Ferraille	0.40 /kg	0.40 /kg	Gratuit
Inertes	0.40 /kg	0.40 /kg	Gratuit



BASSINS

**Merci de votre
attention**